

## BUREAU

# REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Président	Jackie GOULET CLAISSE
Etaient Présents	Béatrice BERTRAND, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Jacqueline TARDIVEL - Administrateurs.
Etaient absents excusés	Gilles TALLUAU, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE Sylvie GAREL

### **N°2023 – 29 : VENTE DES PARCELLES BK 70, 71, 291, 439, 440 ET 441 SITUEES RUE JEAN DE LA BRETE AUX HAUTS QUARTIERS A SAUMUR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION PAR LA SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE**

Par la délibération N°2022 -20 en date du 16 mai 2022, le Bureau de Saumur Habitat approuvait la vente d'une parcelle de 1800 m<sup>2</sup>, située rue Jean de la Brète à Saumur, à la Société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE.

Depuis, le projet a évolué et la société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE souhaite désormais acquérir l'ensemble des terrains appartenant à Saumur Habitat sur ce même-site aux Hauts Quartiers.

La société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE propose ainsi d'acquérir les 6 parcelles BK 70, 71, 291, 439, 440 et 441, d'une surface totale d'environ 4358 m<sup>2</sup>, libérées de toutes constructions.

Pour rappel, au titre du classement en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville), Saumur Habitat n'est pas autorisé à reconstruire du logement social sur ces parcelles.

Saumur Habitat propose la cession de ces 6 parcelles constructibles au prix de 250 000 euros.



... / ...

... / ...

Accusé de réception en préfecture  
049-274900026-20231204-Bureau-2023-29-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023

La promesse prévoit la mise en place d'une servitude de passage sur la BK 291 au profit de la parcelle BK 394.

Cette nouvelle délibération annule et remplace celle prise en 2020.

**LE BUREAU :**

- **DECIDE DE L'ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2022-20 DU 16 MAI 2022**
- **APPROUVE LA MISE EN VENTE DES PARCELLES BK 70, 71, 291, 439, 440 ET 441, A LA SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE AU PRIX DE 250 000 EUROS HT LIBRES DE TOUTES CONSTRUCTIONS**
- **AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL A SIGNER TOUTES PIECES AFFERENTES A CETTE CESSION.**



Pour extrait conforme,  
SAUMUR, le 4 décembre 2023

LE DIRECTEUR GENERAL,  
Philippe PLAT.

*Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture*